

## **RESOLUTION GENERALE votée par le congrès du 16 Novembre 2021**

**PREAMBULE :** La pandémie nous aura rappelé l'importance des solidarités entre les générations, nous aurons à les faire vivre.

Une loi va venir réorganiser la prise en charge de la perte d'autonomie. Nous aurons à veiller sur la pertinence de ses dispositions, et sur leur mise en œuvre.

Les retraités sont des citoyens à part entière. Nous continuerons à revendiquer une organisation de la cité qui leur permette de l'être pleinement.

### **1. L'UTR 13 RENFORCERA SON ENGAGEMENT DANS LA CFDT.**

- 1.1 Elle participera aux débats et aux actions de l'UD13, de l'URI et de l'URR.
- 1.2 **Elle s'inscrira dans la démarche du « Pacte pour le pouvoir de vivre », en s'impliquant dans la structure mise en place par l'URI en lien avec l'URR et les UTR de la région..**
- 1.3 Elle entretiendra des relations suivies avec celles et ceux de ses adhérents engagés dans une ou des associations signataires du « Pacte pour le pouvoir de vivre »
- 1.4 Elle rencontrera les associations dont l'action converge avec la sienne.
- 1.5 Elle proposera à l'UD CFDT et aux associations concernées d'organiser des actions pour améliorer le logement et repenser l'organisation du cadre de vie.
- 1.6 Un bilan des rencontres et des actions sera fait, chaque année, en Conseil de l'UTR.

### **2. L'UTR 13 INTENSIFIERA SON ACTION REVENDICATIVE**

- 2.1 Elle l'inscrit dans le cadre des revendications et des actions de l'UCR
- 2.2 En liaison avec l'UCR et avec le syndicat santé-sociaux elle interviendra pour que la loi autonomie (« Loi grand âge ») réponde à nos exigences : une organisation repensée, des personnels plus nombreux, mieux formés, mieux rémunérés.**Elle agira pour permettre aux seniors d'avoir une qualité de vie à domicile le plus longtemps possible.**
- 2.3 **En lien avec l'URI et l'UD, elle sensibilisera l'ensemble des adhérents et les incitera à agir pour être les acteurs de la transition écologique.**

### **3. L'UTR 13 MULTIPLIERA LES FORMES DE SON ACTION :**

- 3.1 Toutes les occasions de faire connaître nos revendications seront saisies : distribution de tracts, conférence-débats, presse...
- 3.2 Nous continuerons à rencontrer députés, sénateurs, conseillers départementaux, conseillers municipaux pour leur faire connaître nos revendications et solliciter leur intervention.
- 3.3 L'UTR procédera à un examen approfondi de la politique du Conseil Départemental :elle examinera et **approfondira** le fonctionnement de l'APA, **des Pôles Infos Seniors et des Maisons du Bel Age . L'analyse des besoins sociaux sera discutée avec les différentes instances et organismes, le CDCA devra jouer pleinement son rôle.**

3.4 L'UTR 13 s'organiserà pour suivre l'action des CCAS.

#### 4. ORGANISATION ET DEVELOPPEMENT

**4.1 Nous renforcer est une priorité.** La CFDT développe un syndicalisme de services : mutuelle *MGEN*, permanences juridiques et pour les dossiers de retraite, réponse à la carte, *ASSECO*...L'UTR devra les faire connaître. Lors de chaque manifestation, l'UTR devra appeler à l'adhésion et rappeler ces services.

4.2.L'UTR développera les contacts avec l'UD et avec les syndicats et les sections d'entreprise pour que le passage au statut de retraité ne signifie pas la fin de l'adhésion à la CFDT. Nous devons demander les dates des congrès et AG des syndicats pour pouvoir y intervenir. Nous rencontrerons les sections où la CFDT est bien implantée. **Nous réactualiserons la plaquette faisant connaître le syndicat des retraités et préparerons si possible une courte vidéo.**

**4.3. L'UTR travaillera avec l'URR , l'URI et l'UD pour inciter les syndicats de salariés à inscrire leurs futurs retraités au stage «adhérent CFDT bientôt en retraite » dans le département.**

4.4.L'accueil et le suivi des nouveaux adhérents fera l'objet d'une attention particulière : **contact systématique dès l'adhésion et journée d'intégration des nouveaux adhérents..**

4.5. L'UTR incitera ses adhérents à participer aux stages de **formation** et aux journées à thème. Elle recherchera des formateurs locaux et fera un bilan de chaque formation. Une analyse des compétences dont l'UTR a besoin sera réalisée.

**4.6.L'UTR organisera une fois par an une journée de réflexion pour les adhérents sur un thème d'actualité décidé par le conseil (réchauffement climatique, loi grand âge ou autres).**

4.7. L'UTR améliorera **l'information** : diffusion ciblée des circulaires, envoi d'un flash info aux adhérents chaque mois, utilisation **du site**, régularité du journal, publication plus fréquente de tracts et communiqués de presse, contacts téléphoniques réguliers...

4.8. Concernant **notre fonctionnement**, nous devons repenser les fonctions respectives du Conseil (il débat et oriente) et du bureau (qui met en œuvre et administre), mettre en place un plan de travail et une réelle répartition des tâches et des responsabilités.

4.9 . Nous renforcerons la vie des ULR et nous échangerons les expériences **avec une participation renforcée des membres du conseil aux réunions locales.**

4.10. Les SSR relaieront les initiatives de l'UTR **et fourniront un bilan d'activités en fin d'année ou à l'occasion de leur AG.**

4.11. Chaque membre du conseil devra participer activement à au moins une commission (développement, communication, formation, loisirs), pour faire des propositions au conseil. **La composition des commissions sera élargie à tous les adhérents volontaires suite à un appel fait par l'UTR.**

4.12. Nous rechercherons à tous niveaux la mixité et le rajeunissement des adhérents et responsables.

**4.13. L'UTR s'impliquera dans les structures de la CFDT : URR, UD, URI.**

4.14. Le syndicat des retraités devra être plus fort et plus efficace **pour les 4 prochaines années.**